



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.412.11

Notification
aux États parties à l'Accord instituant
la Conférence européenne de biologie moléculaire,
conclu à Genève le 13 février 1969

Adhésion du Portugal

Le 7 février 1994, la République portugaise a déposé auprès du Gouvernement suisse un instrument d'adhésion à l'Accord.

Conformément à ses articles III, paragraphe 2, et XI, paragraphe 4.b), l'Accord est entré en vigueur pour la République portugaise le 7 février 1994.

La présente notification est adressée aux États parties, en application de l'article XI, paragraphe 7, de l'Accord.

Berne, le 2 mars 1994

